



Sémaphores Expertise SA
SA au capital de 1 784 415 €
*Société d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'Ordre de la région
Pays de la Loire*

Bureau :
9 rue Eugène Orieux • BP 10139
44403 Rezé cedex
Tél. 02 40 35 35 17

Siège social :
20/24 rue Martin Bernard
75013 Paris • Tél. 01 53 62 70 00
388 269 045 RCS Paris
Numéro d'identification
intracommunautaire :
FR 10 388 269 045

Une société du Groupe Alpha

BORDEAUX • LILLE • LYON
MARSEILLE • METZ
MONTPELLIER • NANTES
NOUMÉA • ORLÉANS
PARIS • ROUEN
SAINT-DENIS DE LA RÉUNION
TOULOUSE

DINAN

AGGLOMÉRATION

Etude d'impacts du retrait de Dinan
Agglomération du syndicat mixte de traitement
de Kerval

Présentation du 11 juin 2024

VOS CONTACTS

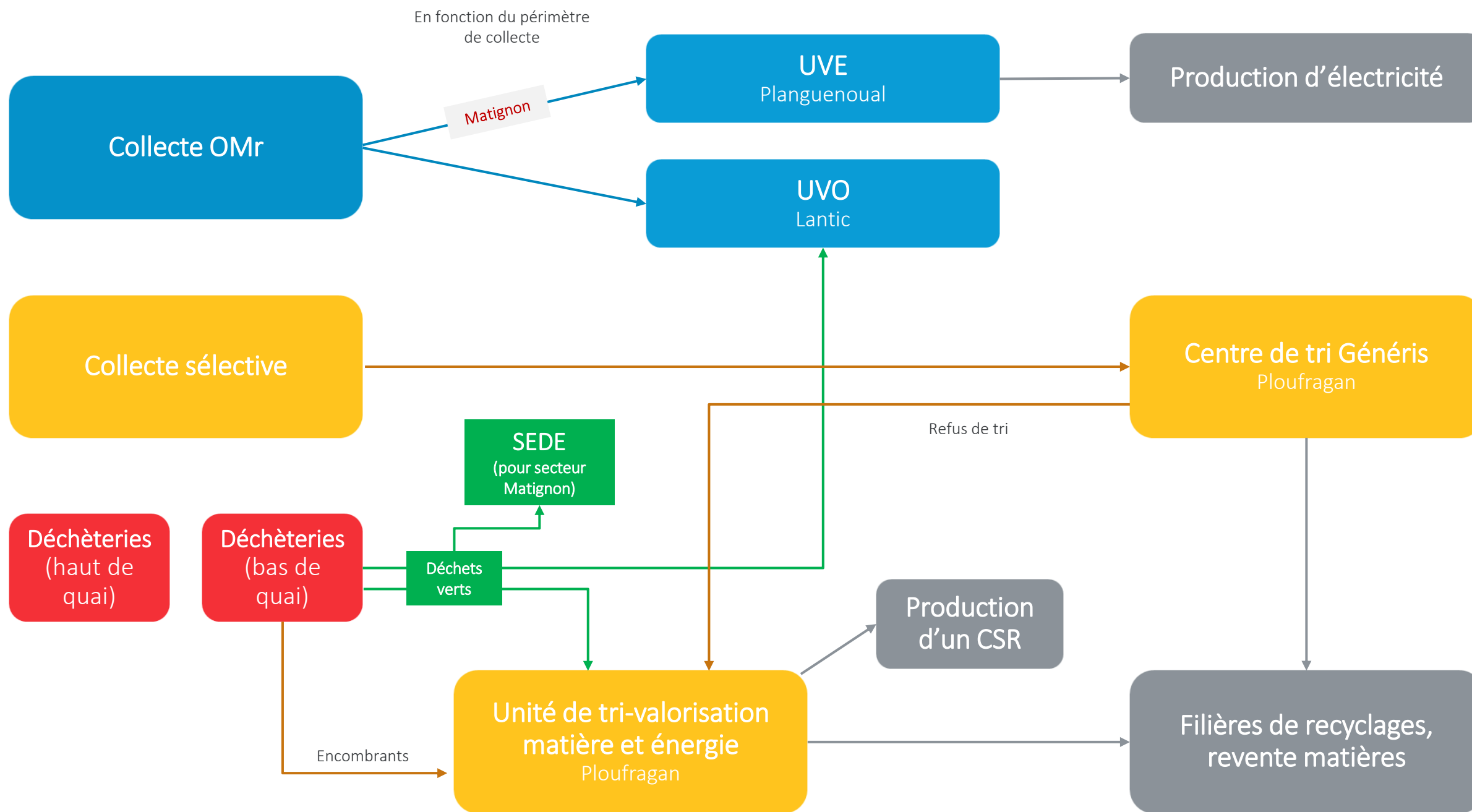
Antoine CELERIER
Directeur régional, Associé
Tél. : 06 74 29 69 57
antoine.celerier@semaphores.fr

Aurélien LURROT
Responsable de mission
Tél. : 06 42 58 16 11
aurelien.lurot@semaphores.fr



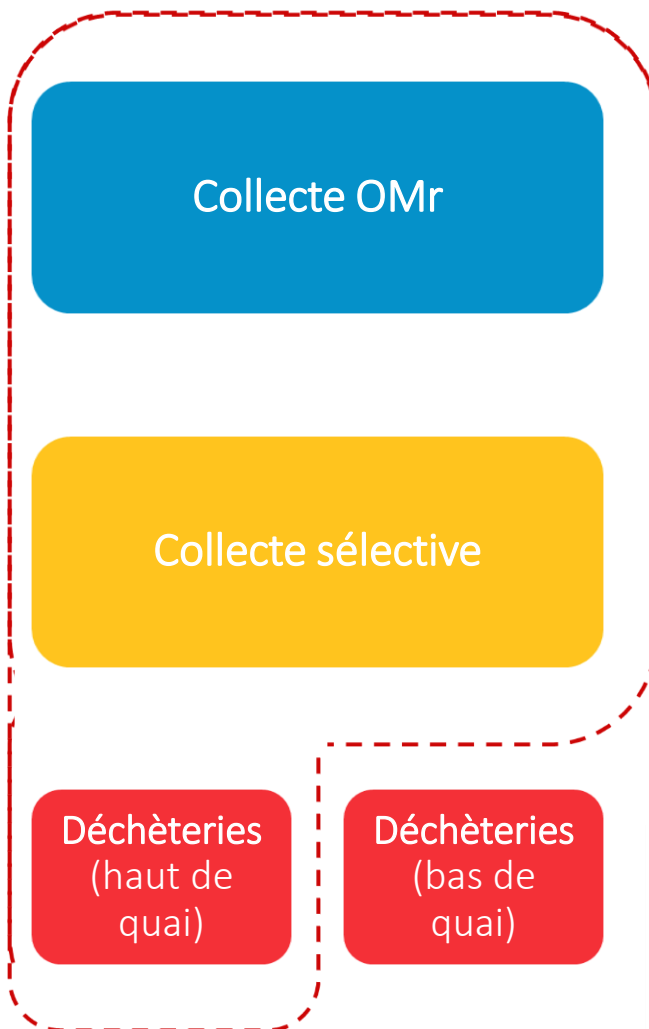
Synthèse de l'exploitation du syndicat de Kerval

L'exploitation du service en synthèse – les flux



L'exploitation du service en synthèse – les modes de gestion

Compétence des EPCI membres



Marché Suez Environnement

UVE
Planguenoual

UVO
Lantic

Marché CNIM Ouest Armor

Marché Suez Environnement

Centre de tri Génériss
Ploufragan

SEDE
(pour secteur
Matignon)

DSP Guyot Environnement + SUEZ pour les refus de tri

Unité de tri-valorisation
matière et énergie
Ploufragan

Focus sur la situation financière du syndicat (1/2)

Budget principal

	CA	CA
	2022	2023
Dépenses d'exploitation	35 156 496 €	36 136 666 €
Dépenses réelles	30 851 563 €	32 566 782 €
011 - Charges à caractère général	20 416 349 €	22 508 731 €
012 - Charges de personnel	864 260 €	908 599 €
65 - Autres charges de gestion courante	8 918 088 €	8 313 803 €
66 - Charges financières	457 309 €	576 402 €
67 - Charges exceptionnelles	41 955 €	9 147 €
68 - Provisions réelles	153 601 €	250 100 €
Dépenses d'ordre	4 304 932 €	3 569 884 €
Recettes d'exploitation	35 536 700 €	36 263 166 €
Recettes réelles	34 712 538 €	35 687 256 €
013 - Atténuations de charges	29 488 €	42 841 €
70 - Produits des services	6 765 046 €	4 112 092 €
74 - Dotations et participations	5 757 €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	27 869 180 €	31 478 989 €
77 - Produits exceptionnels	43 067 €	53 334 €
Recettes d'ordre	824 162 €	575 910 €
Résultat de exploitation de l'année	380 204 €	126 499 €
#002	7 424 €	387 628 €
Résultat de exploitation y.c. reports	387 628 €	514 127 €

	CA	CA
	2022	2023
Dépenses d'investissement	7 891 470 €	11 106 521 €
Dépenses réelles d'investissement	7 067 308 €	10 530 611 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 810 707 €	3 295 106 €
20 - Immobilisations incorporelles	294 881 €	193 193 €
21 - Immobilisations corporelles	449 266 €	212 153 €
23 - Immobilisations en cours	3 512 455 €	6 830 159 €
Dépenses d'ordre	824 162 €	575 910 €
Recettes d'investissement	8 070 615 €	9 659 884 €
Recettes réelles d'investissement	3 765 683 €	6 090 000 €
13 - Subventions d'investissement	265 683 €	590 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 500 000 €	5 500 000 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €
Recettes d'ordre	4 304 932 €	3 569 884 €
Résultat d'investissement de l'année	179 146 €	- 1 446 636 €
#001	- 979 748 €	- 800 602 €
#1068	- €	- €
Résultat d'investissement y.c. reports	- 800 602 €	- 2 247 239 €
Variation du fonds de roulement	559 350 €	- 1 320 137 €
Résultats reportés	- 972 324 €	- 412 974 €
Fonds de roulement au 31/12	- 412 974 €	- 1 733 111 €
Encours de dette au 31/12	23 528 077 €	25 732 971 €

Focus sur la situation financière du syndicat (2/2)

Budget principal

- > Il ressort de l'analyse des modalités d'exploitation du syndicat que **les services sont majoritairement délégués**. Conséquence de cet état de fait, **les charges à caractère général (1) représentent la grande majorité des charges portées par le syndicat** (69% des charges réelles), dont les contrats de prestation de service composent la quasi-totalité (c/611 = 88% du chapitre).
- > En outre, **le syndicat reverse (2) à ses membres les soutiens Eco-Emballages (4) et les recettes de vente des matériaux (3)**. Retraité de ces flux croisés, les contrats de prestation représentent 82% des charges réelles d'exploitation du syndicat.
 - *Pour cette raison, les travaux ci-après auront essentiellement pour objectif de définir la quote-part que représente Dinan Agglomération dans la part variable des charges facturées par les entreprises en charge de l'exploitation du service.*
- > L'essentiel des recettes du syndicat (5) provient :
 1. De la facturation du service par le syndicat à ses clients (membres ou non 71% de la structure totale des recettes)
 2. Des soutient CITEO (15%)
- > En première lecture, **la tarification du service auprès des membres ne permet qu'un équilibre très précaire de l'exploitation du service**. En effet, si la section d'exploitation est équilibrée (depuis 2021 seulement), **l'autofinancement dégagé sur la section (3,1 M€ en 2023) ne permet pas de couvrir intégralement le remboursement du capital de la dette (3,3 M€)**. La faiblesse (voire absence) d'autofinancement net disponible **impose au syndicat de recourir à l'emprunt pour financer sa politique d'investissement**. La capacité de désendettement reste malgré tout à un niveau acceptable (8 ans en 2023), et l'encours total de la dette n'a que peu évolué depuis 2019.
- > **La politique d'investissement récente du syndicat (16 M€ entre 2019 et 2023) a fait l'objet d'un financement correctement évalué**. Ce financement n'a toutefois **pas permis d'absorber le déficit cumulé d'investissement dont le syndicat souffrait déjà au 1^{er} janvier 2019**. À ce titre, **le fonds de roulement (5) demeure négatif de façon structurelle**, et le syndicat mobilise tous les ans une ligne de trésorerie (entre 2 et 4 M€) pour conserver une trésorerie positive.



Impacts budgétaires d'une évolution de périmètre

Les modalités de participation financière des membres au syndicat

> Tarification appelée par Kerval

OMr ou OMi provenant des collectivités adhérentes	Tri des collectes sélectives	Bas de quai	Déchets verts	Autres charges (nouveau 2024)
Part variable <i>Tonnage</i>	Part variable* <i>Tonnage</i>	Part variable <i>Tonnage selon typologie de matière</i>	Pelouse déposée directement sur les plateformes <i>Tonnage</i>	Sensibilisation <i>Population</i>
	Traitement des refus de tri <i>Tonnage</i>		Autres déchets verts <i>Tonnage</i>	Charges de structure <i>Population</i>

> Sort des autres recettes perçues par Kerval

Recettes <u>conservées</u> par le syndicat	Recettes <u>reversées</u> aux membres
Soutiens Eco-Mobilier	Soutiens Eco Emballages – CITEO
	Reprise des ferrailles
	Recettes matières

- *Jusqu'en 2023 :
- Part fixe investissement (population)
 - Part variable collectivité (tonnage)
 - Part variable exploitant (refacturation de frais)

La péréquation transport

- > La grille tarifaire intègre une mention « péréquation transport » valorisée en €/t sur certains tarifs. Ce système vise à permettre un remboursement des surcoûts de transport supportés par les EPCI de collecte qui sont éloignés des sites de traitement.
- > En effet, sur le secteur de Matignon, Dinan Agglomération mobilise les moyens suivants :

	De septembre à juin (10 mois)	Juillet-août (2 mois)
Transfert des caissons de déchèteries	0,9 ETP	1,4 ETP
Transfert des caissons de collecte sélective	0,2 ETP	0,3 ETP
Total	1,1 ETP	1,7 ETP

- > Dinan Agglomération bénéficie en conséquence du dispositif de péréquation, dont les modalités de calcul ont été revues pour l'année 2024 :

	Prélèvement	Reversement	Solde pour Dinan Agglomération
Collecte Sélective	- 11,4 k€	30,6 k€	19,2 k€
Bas de Quai	-	16 k€	16 k€
Total	- 11,4 k€	46,6 k€	35,2 k€

Gestion du bas de quai

La situation en 2023 (gravats, briques et rotations)

axe1	tiersComptable	Somme de liquide
500	- Bas de quai	1 999 318 €
Extrait (94% du total)	BEUREL ENVIRONNEMENT	960 167 €
	COMPAGNIE DE NETTOIEMENT & TRANSPORTS	614 637 €
	EPIC Personnel KERVAL CENTRE ARMOR	78 859 €
	FRAIKIN ASSETS	87 900 €
	SARL STATION DES CHATELETS	49 316 €
	SAS CARRIERES ST LUBIN-GUITTERNEL	17 758 €
	SAS GUITTERNEL SEVIGNAC	10 272 €
	SAS PLR ENVIRONNEMENT	34 336 €
	SAS ROMI BRETAGNE	23 855 €
510	- Bas de quai transfert	43 729 €
	COMPAGNIE DE NETTOIEMENT & TRANSPORTS	43 729 €
550	- Bas de quai traitement	6 641 €
	Entreprise CARRIERE DE TRESSIGNAUX	592 €
	SA Carrières RAULT	276 €
	SARL CARRIERES DE FREHEL	1 590 €
	SAS GUITTERNEL SEVIGNAC	94 €
	SAS GUYOT ENVIRONNEMENT GUINGAMP	4 090 €
Total général		2 049 689 €

Contrat pour le traitement des gravats et des briques.

Pour le secteur de Matignon, prise en charge des briques en direct par Dinan Agglomération.

Gravats dirigés sur les **carrières de Fréhel** (dont le coût dans le budget 2023 apparaît manifestement inférieur aux tarifs pratiqués rapportés aux tonnages de Matignon)

Contrat pour le transport des bennes de déchetterie

Pour le secteur de Matignon, prestation assurée en régie par Dinan Agglomération

➔ Pas d'impact pour Kerval



COMMENTAIRE

Le traitement du bois et des déchets verts est comptablement imputé sur l'exploitation de TI-VALO

Source : grand livre comptable 2023, section de fonctionnement

Gestion du bas de quai

Le traitement du bois et des déchets verts en 2024

Contrat Guyot (Bois TI VALO)		2024		
Part fixe (exploitation + GER)		138 k€ (intégré dans total TI VALO)	% Matignon dans les tonnages	Impact sur part variable
Part variable (29,50 €/t)		244 k€	2,3%	-6 k€
Total coût de la prestation		382 k€		
Contrat SEDE déchets verts		2024	Tonnages Matignon	2024
Part variable		22 €/t	3 810 t	-84 k€
Gravats		2024	Tonnages Matignon	2024
Tarif carrière de Fréhel		6,55 €/t	2500 t	-18 k€

Tarification du bois	2024	Tonnages Matignon 2022	Impact recettes
Tarif à la tonne	57 €/t	190 t	- 11 k€
Tarification des déchets verts	2024	Tonnages Matignon 2022	Impact recettes
Tarif à la tonne	37 €/t	3 810 t	-141 k€
Tarification des gravats	2024	Tonnages Matignon 2022	Impact recettes
Tarif à la tonne	6,55 €/t	2500 t	-18 k€



EVALUATION SEMAPHORES

En cas de retrait de Dinan Agglomération

- > La réduction des tonnages de bois et de déchets verts impacterait la part variable des charges à hauteur de -107 k€
- > Mais les recettes liées à la tarification de ce secteur diminueraient de -169 k€

➔ Soit un impact net sur la CAF de Kerval de -62 k€.

L'évolution sur les gravats serait sans impact sur le budget de Kerval.



POINT DE VIGILANCE

- > L'évolution de la politique d'acceptation des déchets verts en déchèteries sur Dinan Agglomération a entraîné dès 2023 une baisse des tonnages. L'impact à ce titre est donc susceptible d'être minoré

Gestion de l'UVE de Planguenoual (1/2)

La situation en 2023

axe1	tiersComptable	Somme de liquide
330 - Planguenoual		4 464 819 €
	ADDITI MEDIA	611 €
	Association AIR BREIZH	8 000 €
	Association PENTHIEVRE ACTIONS	13 761 €
	BERGER-LEVRAULT EDITIONS	89 €
	Entreprise SECHE Eco-Industries	118 371 €
	Mairie LAMBALLE ARMOR	- €
	SA SUEZ RV ENERGIE	2 528 016 €
	SARL CAMARD TP	8 200 €
	SARL ROUDENN GRAFIK	1 087 €
	SAS GUYOT LOGISTIQUE	14 100 €
	SAS MEDIALEX	1 499 €
	SAS SAVE	2 500 €
	SAS SRTP	21 683 €
	Service SIE SAINT BRIEUC	866 587 €
	SGC de Saint-brieuc	737 342 €
	SIP Saint-Brieuc	13 437 €
	Société ENEDIS -(ERDF)	1 638 €
	Société MINDEST	127 555 €
	Société SON EMERAUDE	341 €

Traitement des résidus d'épuration des fumées

Principal contrat pour l'exploitation du site. La facturation de ce service à Kerval est répartie entre un volet fixe et un volet variable dont les montants ont été fortement réévalués pour 2024 (cf infra)

TGAP, strictement proportionnelle aux tonnages d'OMr.

Source : grand livre comptable 2023, section de fonctionnement

Gestion de l’UVE de Planguenoual (2/2)

La situation en 2024

Contrat Suez	2024		% Matignon dans les tonnages	Impact sur part variable
Part fixe <i>(exploitation + GER)</i>	1 887 k€			
Part variable	1 744 k€	→	8,13 %	-142 k€
Total coût de la prestation	3 631 k€			
TGAP	2024		% Matignon dans les tonnages	Impact sur TGAP
Montant budgété	952 k€	→	8,13 %	-77 k€
SECHE ECO-INDUSTRIE (REFIOM)	2024		% Matignon dans les tonnages	Impact sur résidus d'épuration des fumées
Montant budgété	383 k€	→	8,13 %	-31 k€
Revente d'électricité	2024		% Matignon dans les tonnages	Impact sur la production d'électricité
Montant budgété	1 020 k€	→	8,13 %	- 82 k€
Tarification du service	2024		Tonnages Matignon 2022	Impact sur résidus d'épuration des fumées
Tarif OMR	133 €/t	→	3 520t	- 468 k€



EVALUATION SEMAPHORES

En cas de retrait de Dinan Agglomération

- > La réduction des tonnages entrants sur l’UVE de Planguenoual impacterait la part variable des charges à hauteur de -250 k€
- > Mais les recettes de vente d’électricité diminuerait de -82 k€, et les produits de tarification de -468 k€

➔ Soit un impact net sur la CAF de Kerval de -301 k€.

REFIOM = résidus d’épuration des fumées

Gestion du centre de tri Générís (1/2)

La situation en 2023

axe1	tiersComptable	Somme de liquide
400 - Générís		4 821 932 €
	Agence CREDIT AGRICOLE	61 983 €
	COMPAGNIE DE NETTOIEMENT & TRANSPORTS	40 031 €
	LOOPS	8 €
	SA BANQUE POSTALE	153 888 €
	SA LEROY MERLIN	70 €
	SA ORANGE Business Services	1 008 €
	SA PELLENC SELECTIVE TECHNOLOGIES	3 215 €
	SA SUEZ RV OUEST	3 311 796 €
	SARL ROUDENN GRAFIK	1 960 €
	SARL SECRETS DE GOURMANDISES	4 000 €
	SAS GUYOT LOGISTIQUE	3 200 €
	SAS HEXATEL	900 €
	SAS ROMI BRETAGNE	362 €
	Service SIE SAINT BRIEUC	160 698 €
	SGC de Saint-brieuc	1 006 745 €
	SIP Saint-Brieuc	50 940 €
	Société DEXIA-CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	68 €
	Société SOCIETE GENERALE	20 918 €
	Société TARTAPIN PLOUFRAGAN	140 €

Principal contrat pour l'exploitation du site. La facturation de ce service à Kerval est répartie entre un volet fixe et un volet variable dont les montants ont été fortement réévalués pour 2024 (cf infra)



COMMENTAIRE

Les refus de tri sont traités pour la majeure partie sur TI-VALO

Source : grand livre comptable 2023, section de fonctionnement

Gestion du centre de tri Générís (2/2)

La situation en 2024

Contrat Suez	2024		% Matignon dans les tonnages	Impact sur part variable
Part fixe (exploitation + GER)	1 799 k€			
Part variable	2 847 k€			
Vrac PàP	1 976 k€			
Emb.	37 k€	➔	100% pour emballages et JRM	-46 k€
JRM	9 k€			
Clients Ti-Valo et opérateurs	19 k€			
SMPRB	708 k€			
Carton GENERIS	64 k€	➔	10% pour le carton	-6 k€
Carton PAPREC-LOUDEAC	34 k€			
Total coût de la prestation	4 646 k€			

Refus de tri		142t de refus de tri issues de Matignon	
Tarif payé sur Ti-Valo	Tarif collectivités	Charges Matignon	Recettes Matignon
230 €/t	200 €/t	-33 k€	-28 k€
Autre tarification	2024	Calcul Matignon	2024
Collecte et tri des CS	210 €/t	931 t	196 k€



EVALUATION SEMAPHORES

En cas de retrait de Dinan Agglomération

- > La réduction des tonnages entrants sur le centre de tri impacterait la part variable des charges à hauteur de -85 k€ (y.c. refus de tri)
- > Mais les recettes liées à la tarification de ce secteur diminueraient de -224 k€

➔ Soit un impact net sur la CAF de Kerval de --139 k€.

Nota : les tonnages de vrac en PàP proviennent exclusivement de St-Brieuc-Armor-Agglomération, de Leff Armor Communauté, de Loudéac Communauté et de Lamballe Terre et Mer

Gestion de TI-VALO (1/2)

La situation en 2023

axe1	tiersComptable	Somme de liquide
900	Tri Haute Performance	4 264 209 €
	Agence CREDIT AGRICOLE	10 783 €
	ARES	10 599 €
	CHUBB FRANCE	6 944 €
	Etablissement Crédit Agricole Corporate & Investment Banck	138 175 €
	SA ONET TECHNOLOGIES ND	2 980 €
	SAS GUYOT ENVIRONNEMENT VALORISATION ENERGIE	2 013 854 €
	SGC de Saint-brieuc	2 034 542 €
	SIP Saint-Brieuc	32 362 €
	Société SICLI /CHUBB FRANCE	6 944 €
	Société SOCIETE GENERALE	7 026 €
901	TI VALO Ligne humide	372 651 €
	SAS GUYOT ENVIRONNEMENT VALORISATION ENERGIE	361 604 €
	SGC de Saint-brieuc	11 047 €
902	TI VALO Ligne sec	3 246 108 €
	SA SUEZ RV OUEST	1 408 373 €
	SARL AETP	768 €
	SARL KAHL AMANDUS FRANCE	2 734 €
	SAS GUYOT ENVIRONNEMENT VALORISATION ENERGIE	1 069 232 €
	SGC de Saint-brieuc	765 000 €
903	TI VALO bois	107 079 €
	SAS GUYOT ENVIRONNEMENT VALORISATION ENERGIE	107 079 €
Total général		7 990 046 €

Principal contrat pour l'exploitation du site. La facturation de ce service à Kerval est répartie entre un volet fixe et un volet variable dont les montants ont été fortement réévalués pour 2024 (cf infra)

Contrat relatif à l'enfouissement des refus de tri. La facture adressée à Kerval intègre la TGAP (acquittée par Suez)

Gestion de TI-VALO (2/2)

La situation en 2024

Contrat Guyot	2024
Part fixe (exploitation + GER)	2 752 k€
Part variable « tri sec »	720 k€
Part variable « tri humide »	486 k€
Total coût de la prestation	3 959 k€

Note : la part fixe appliquée par Guyot intègre une quote-part liée au traitement du bois (cf supra)



% Matignon dans les tonnages	Impact sur part variable
3,4% au titre des encombrants	-24 k€

Tarification concernant Matignon	2024
Encombrants	200 €/t



Calcul Matignon	2024
882 t	-176 k€

Soutiens Eco-Mobilier	2024
Tarif à la tonne	24,40 €/t



Soutiens Eco-Mobilier	2024
1 200 t	-29 k€



EVALUATION SEMAPHORES

En cas de retrait de Dinan Agglomération

- > 70% du coût lié au contrat Guyot est fixe. Ainsi, la réduction des tonnages entrants sur TI-VALO impacterait la part variable des charges à hauteur de -24 k€.
- > Mais les recettes liées à la tarification des encombrants et les soutiens Eco-mobiliers (conservés par Kerval) diminueraient de -205 k€

➔ Soit un impact net sur la CAF de Kerval de -181 k€.

Les recettes matières

- Les recettes issues de la vente de matériaux sont intégralement reversées aux collectivités membres du syndicat.
- À ce titre, le retrait de Dinan Agglomération pour le secteur de Matignon serait budgétairement neutre pour le syndicat de Kerval.
- Sur la base des données de suivi transmises au titre de l'exercice 2023 (et donc modulo la fluctuation des prix de vente depuis), le retrait se traduirait par une réduction des montants transitant par les comptes du syndicat de Kerval à hauteur de 110 k€
- D'après les informations communiquées à Sémaphores, le SMPRB pratique également le reversement de ces recettes aux EPCI membres.

	Tonnages 2023		
	Matignon	Total	
Acier	26,7 t	1 089,2 t	2,5%
Acier de Déchetterie	236,6 t	4 251,9 t	5,6%
Aluminium	4,8 t	151,0 t	3,2%
EMR (1.04)	111,9 t	3 935,9 t	2,8%
Carton de dech. (1.05)	260,3 t	3 519,6 t	7,4%
PET Clair (Q7)	8,3 t	111,3 t	7,5%
PET Foncé (Q8)	0,4 t	13,5 t	3,2%
PEHD	1,7 t	50,9 t	3,3%
PP	0,8 t	26,7 t	3,0%
PS	0,0 t	17,0 t	0,3%
Mix PEHD/PP/PS	0,0 t	0,0 t	
Mix PEHD/PP	37,8 t	658,8 t	5,7%
PET Clair (Q9)	57,4 t	1 128,4 t	5,1%
JRM (1.11)	185,1 t	3 736,9 t	5,0%
GM (1.02)	0,0 t	0,0 t	
ELA	13,0 t	284,3 t	4,6%
Films	30,0 t	1 014,0 t	3,0%
Mix Fibreux	20,1 t	3 901,8 t	0,5%
Flux développement	20,2 t	625,1 t	3,2%
Verre	1 063,0 t	17 071,3 t	6,2%

Recettes de valorisation 2023		
Matignon	Total	
1,11 k€	84,44 k€	1,3%
22,05 k€	396,75 k€	5,6%
1,33 k€	41,46 k€	3,2%
4,37 k€	154,15 k€	2,8%
17,48 k€	238,73 k€	7,3%
3,95 k€	52,96 k€	7,5%
0,03 k€	0,98 k€	3,2%
0,27 k€	8,05 k€	3,3%
0,09 k€	2,99 k€	3,0%
0,00 k€	0,00 k€	
0,00 k€	0,00 k€	
0,84 k€	15,95 k€	5,3%
12,94 k€	297,64 k€	4,3%
19,84 k€	408,67 k€	4,9%
0,00 k€	0,00 k€	
0,17 k€	3,70 k€	4,6%
0,00 k€	0,00 k€	
0,45 k€	82,06 k€	0,5%
0,00 k€	0,00 k€	
25,33 k€	406,06 k€	6,2%
110,25 k€	2 194,60 k€	

	Moindres recettes	Moindres charges
Omr à l'UVE de Planguenoual	-551 k€	-250 k€
<i>Dont production d'électricité</i>	-83 k€	
Tri des collectes sélectives (y.c. refus de tri)	-429 k€	-110 k€
Bas de quai (gravats et bois)	-28 k€	-23 k€
Déchets verts	-141 k€	-84 k€
Autres charges (nouveau 2024)	-59 k€	
Péréquation transport	-11 k€	-47 k€
	- 1 220 k€	- 513 k€

Bilan total = - 706 k€ sur la CAF du syndicat

Recettes matières	-110 k€	-110 k€
-------------------	---------	---------



EVALUATION SEMAPHORES

- > Les tarifs votés par Kerval tiennent compte du coût de revient de chaque étape dans le processus d'élimination des déchets.
- > Ce processus, industriel, comporte d'importants coûts fixes, qui sont retranscrits dans les modalités de facturation des entreprises privées à qui la gestion des équipements a été confiée, mais pas dans la structure tarifaire appliquée par Kerval à ses clients.
- > Un retrait de Dinan Agglomération entraînerait pour Kerval la nécessité de répartir ses charges fixes sur une assiette de facturation plus réduite, à défaut de quoi la section d'exploitation ne serait plus équilibrée.
- > La convention qui lie Kerval au SMPRB pourrait constituer une solution transitoire, qui permettrait à Dinan Agglomération de continuer à acheminer ses flux sur Kerval et continuer de financer la quote-part de charges fixes qui lui revient.

Nota : à ces évaluations pourrait venir s'ajouter la sortie du site de Ruca, dont les données financières restent à fiabiliser, mais avec un impact favorable de l'ordre de 13 k€ pour Kerval.



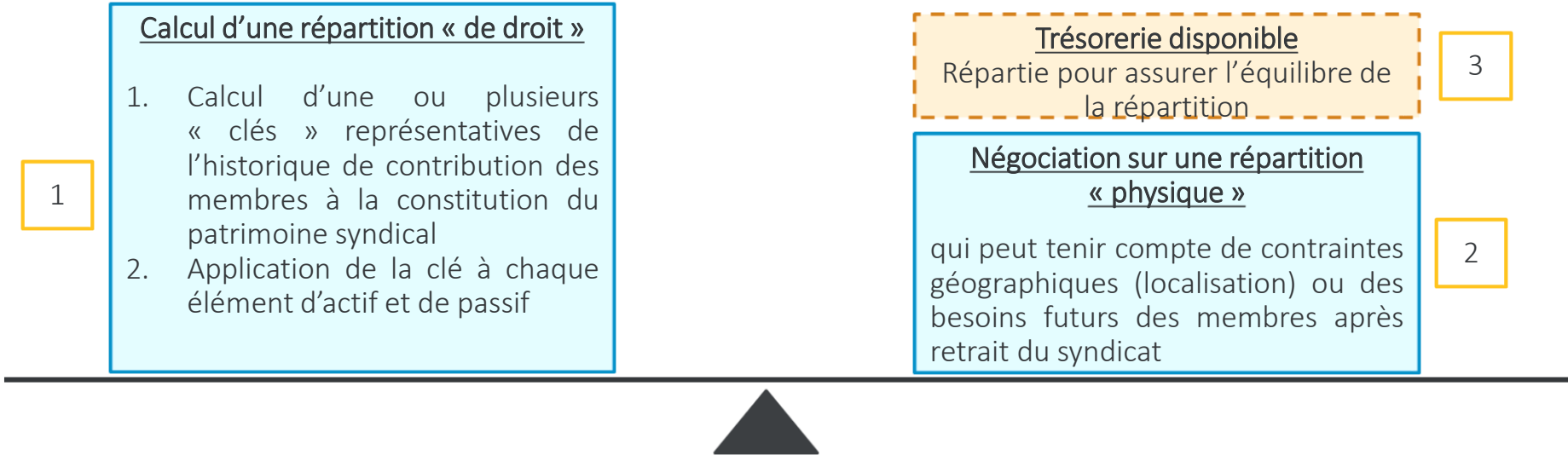
Impacts patrimoniaux

Principes généraux

L'article L.5211-25-1 du CGCT

Actif	Passif associé	Répartition
Bien mis à disposition par les membres Adjonction effectuées sur ces biens	Dette transférée par les membres avec l'actif	Restitution au membre propriétaire
Biens acquis par le syndicat	Dette acquise par le syndicat	Répartition conventionnelle à prévoir dans le protocole de retrait
Trésorerie		La répartition doit être équitable (CAA Nancy, 07NC00596, 2 juin 2008, commune de Wittelsheim)

Proposition de méthode (Sémaphores)



Le bilan du syndicat au 31.12.2023

Budget principal

- > Au compte de gestion 2023, les immobilisations acquises par le syndicat (indépendamment des évolutions territoriales) s'élèvent à 99,5 M€ en valeur brute. Elles ont été amorties à hauteur de 54,4 M€ (soit une VNC de 45,1 M€)
 - Ces immobilisations ont été subventionnées hauteur de 9% (reste de subventions à amortir : 5,4 M€)
 - Le syndicat porte par ailleurs un encours de dette de 25,7 M€
- > On note à ce stade un fonds de roulement négatif (déjà évoqué supra), que le syndicat compense par la mobilisation d'une importante ligne de trésorerie (4 M€ au 31.12.2023)
- > En l'absence de ligne de trésorerie, la trésorerie réelle du syndicat serait négative à hauteur de -1,8 M€.
- > Le budget annexe « algues vertes » ne pèse que de façon non significative dans cet équilibre.

Budget principal	ACTIF	Budget principal	PASSIF
Biens immobilisés (corporels) <i>dont biens mis à disposition</i>	98 331 925 € 20 708 €	Dotations et FCTVA	3 166 719 €
Biens immobilisés (incorporels) <i>dont biens mis à disposition</i>	1 182 726 € 0 €	Réserves et reports	9 120 825 €
Immobilisations financières	25 000 €	Amortissements	54 453 346 €
Transfert de subventions	3 727 030 €	Provisions pour risque	-
		Subventions	9 121 679 €
		Emprunts	25 671 002 €
TOTAL BIEN STABLES (A)	103 266 680 €	TOTAL FINANCEMENTS STABLES (B)	101 533 570 €
FONDS DE ROULEMENT (FDR = B-A)			-1 733 111 €

Créances d'exploitation	8 260 502 €	Dettes d'exploitation	8 206 163 €
		Compte de liaison	7 870 €
TOTAL BIENS CIRCULANTS (C)	8 260 502 €	TOTAL FINANCEMENTS D'EXPLOITATION (D)	8 214 033 €
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR = C-D)	46 469 €		

TOTAL LIQUIDITES REELLES (FDR-BFR)	-1 779 579 €	Ligne de trésorerie	4 000 000 €
---	---------------------	----------------------------	--------------------

TOTAL ACTIF	109 747 603 €	TOTAL PASSIF	109 747 603 €
--------------------	----------------------	---------------------	----------------------



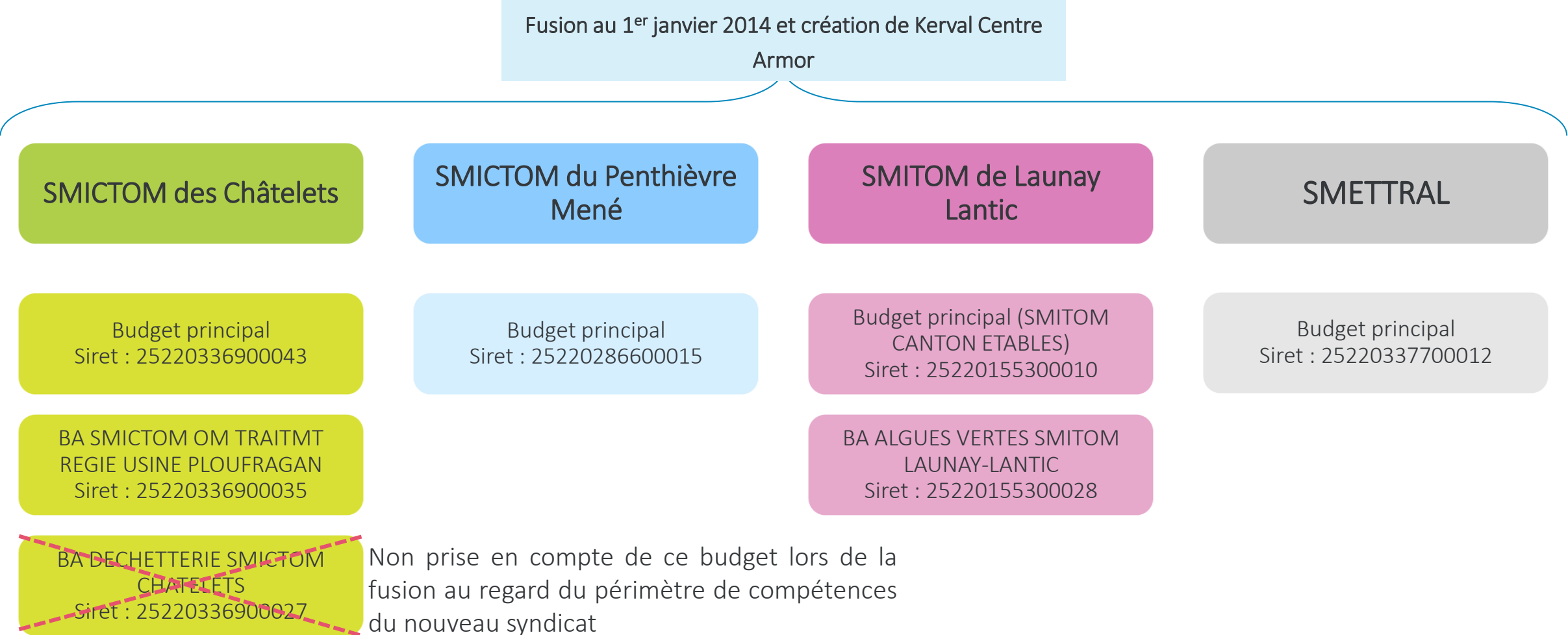
RECOMMANDATION

Tenir compte de l'historique de constitution

- > Dinan Agglomération n'a pas participé au financement de l'intégralité du patrimoine syndical compte tenu de son historique de création.
- > Il est proposé de répartir un bilan retraité de cet historique (cf infra)

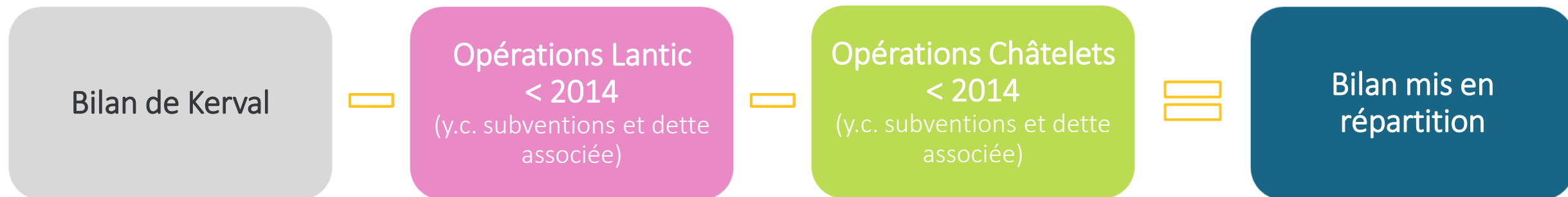
Rappel sur la constitution du syndicat (1/2)

- > Rappel : Kerval Centre Armor est issu de la fusion au 1^{er} janvier 2014 :
- 1. de 3 syndicats préexistants : le SMICTOM des Châtelets, le SMICTOM du Penthièvre Mené (auquel adhérait jusque-là la CC du Pays de Matignon) et le SMITOM de Launay Lantic.
 - 2. Qui eux-mêmes avaient constitué un syndicat (ASYMIX SMETTRAL ETUDE TRAITMT DECHETS)



Rappel sur la constitution du syndicat (2/2)

- > L'historique de constitution implique que Dinan Agglomération :
 - A participé au financement
 1. De l'UVE de Planguenoual (situé sur le périmètre de l'ex-SMITOM Penthièvre-Mené)
 2. Du centre de tri Générès (financé à l'époque par le SMETTRAL, auquel Dinan Agglomération adhéraït par le biais de son adhésion au SMITOM Penthièvre-Mené)
 3. De TI-VALO, dans la mesure où le site a été intégralement reconstruit en 2014 (donc par Kerval dans son périmètre actuel)
 - Mais n'a pas participé au financement :
 - Des opérations sur l'usine des Châtelets avant 2014 (financées par le SMICTOM des Châtelets)
 - Des opérations sur l'UVO de Lantic avant 2014 (financées par le SMITOM de Launay Lantic)
- > Ainsi, le bilan mis en répartition pourrait être le suivant :



Evaluation du patrimoine à répartir

Bilan de Kerval

Budget principal	ACTIF	Budget principal	PASSIF
Immobilisations nettes hors biens MàD	45 065 596 €	Dotations, provisions, réserves et reports Subventions nettes Emprunts	12 266 835 € 5 394 649 € 25 671 002 €
TOTAL BIEN STABLES (A)	45 065 596 €	TOTAL FINANCEMENTS STABLES (B)	43 332 485 €
FONDS DE ROULEMENT (FDR = B-A)			-1 733 111 €

Opérations Lantic < 2014

Budget principal	ACTIF	Budget principal	PASSIF
Immobilisations nettes hors biens MàD	1 077 299 €	Dotations, provisions, réserves et reports Subventions nettes Emprunts	-218 655 € 322 851 € 973 103 €
TOTAL BIEN STABLES (A)	1 077 299 €	TOTAL FINANCEMENTS STABLES (B)	1 077 299 €

Opérations Châtelets < 2014

Budget principal	ACTIF	Budget principal	PASSIF
Immobilisations nettes hors biens MàD	12 466 212 €	Dotations, provisions, réserves et reports Subventions nettes Emprunts	11 023 870 € 10 615 € 1 431 727 €
TOTAL BIEN STABLES (A)	12 466 212 €	TOTAL FINANCEMENTS STABLES (B)	12 466 212 €

Nota : les travaux sur l'usine des Châtelets n'ont jamais fait l'objet d'amortissements

Evaluation d'une clé de répartition

- > Ni la loi ni les statuts du syndicat ne fixent de clé de répartition du patrimoine syndical en cas de retrait d'un membre.
- > Par application d'un principe général d'équité, il est proposé que cette clé tienne compte du poids relatif qu'a eu le membre souhaitant se retirer dans le financement total du syndicat.
- > L'historique 2014-2023 des contributions appelées au titre du secteur de Matignon n'a pas été communiqué ; toutefois, la situation 2023 telle qu'elle ressort du grand livre comptable s'établit comme suit :

Contributions des membres en 2023

Dinan Agglomération	946 765 €	4,69%
Lamballe Terre et Mer	4 347 303 €	21,52%
Leff Armor Communauté	1 970 758 €	9,76%
Loudéac Communauté	3 156 662 €	15,63%
St Brieuc Armor Agglomération	9 780 506 €	48,41%
Total	20 201 994 €	100,00%

➡ Clé de répartition proposée = 4,69%



AVIS SEMAPHORES

> La clé de répartition calculée ci-contre ne tient pas compte du poids de Dinan Agglomération au sein du périmètre de l'ex SMICTOM du Penthièvre Mené dans la mesure où le patrimoine concerné est amorti à 99% (108 k€ de VNC sur 13,5 M€ de valeur d'acquisition)

Evaluation d'une répartition « de droit »

Vision simplifiée du patrimoine de Kerval net des opérations réalisées sur Lantic et les Châtelets avant 2014

Budget principal	ACTIF	Budget principal	PASSIF
Immobilisations nettes hors biens MàD	31 522 085 €	Dotations, provisions, réserves et reports Subventions nettes Emprunts	1 461 620 € 5 061 183 € 23 266 171 €
TOTAL BIEN STABLES (A)	31 522 085 €	TOTAL FINANCEMENTS STABLES (B)	29 788 974 €
FONDS DE ROULEMENT (FDR = B-A)			-1 733 111 €

x4,69%

Patrimoine théorique à reprendre par Dinan Agglomération

Budget principal	ACTIF	Budget principal	PASSIF
Immobilisations nettes hors biens MàD	1 477 280 €	Dotations, provisions, réserves et reports Subventions nettes Emprunts	68 499 € 237 192 € 1 090 367 €
TOTAL BIEN STABLES (A)	1 477 280 €	TOTAL FINANCEMENTS STABLES (B)	1 396 057 €
FONDS DE ROULEMENT (FDR = B-A)			-81 222 €

Répartition physique du patrimoine

- > Le seul patrimoine identifié sur le secteur de Matignon correspond à l'ancien site d'enfouissement, sur la commune de Ruca

Libellé	CodeFicheBien	Somme de VNC au 31.12.23
☐ Aérateurs lagunes de Ruca	2021-012-RU	6 650,0 €
☐ cables alimentation aérateur RUCA	2022-016-RU	786,0 €
☐ CTED de Ruca - Intégration travaux	1998-001-PM	- €
☐ CTED Ruca - Intégration travaux	2008-007-PM	- €
☐ Débitmètre ruca	2012-009-PM	- €
☐ Moteurs des aérateurs des lagunes ruca	2013-002-PM	- €
☐ Portail Ruca	2011-006-PM	- €
☐ Poste de relevage Ruca	2011-004-PM	- €
☐ Rampe d'accès casier Ruca	2011-005-PM	- €
☐ Réfection clôture autour des lagunes à Ruca	2022-006-RU	9 024,6 €
☐ Sécurisation du poste de relevage ruca	2012-007-PM	- €
☐ Télésurveillance poste de relevage ruca	2012-008-PM	- €
☐ Transfert CTED ruca	1993-002-PM	- €
☐ Travaux de mise aux normes Ruca	2001-002-PM	- €
☐ Turbines CTED de Ruca	2003-006-PM	- €
Total général		16 460,6 €

- > 15 lignes d'inventaire relatives à ce site d'enfouissement ont été identifiées, pour une valeur nette comptable au 31.12.2023 de 16,5 k€.

- VNC projetée au 31.12.2024 = 14,2 k€

- > Il n'a pas été identifié de subventions restant à amortir, ni d'emprunt non remboursés au titre de cet équipement.

Conséquences opérationnelles

- > L'application de la clé théorique présentée supra conduirait à ce que Dinan Agglomération :
 - Reprenne un patrimoine qui n'est pas situé sur son territoire, avec une quote-part d'emprunt associée
 - Couvre une partie déficit de Kerval par le versement d'une soulte de 81 k€, qui ne tient pas compte de la perte d'autofinancement généré par le retrait (liée notamment au poids des charges fixes)
- > À l'inverse, le patrimoine situé effectivement sur le territoire de Dinan Agglomération présente une VNC très faible, sans aucune dette associée
- > L'écart entre la répartition « de droit » et la répartition « physique » implique que Dinan Agglomération, par application du principe d'équité (*CAA Nancy, 07NC00596, 2 juin 2008, commune de Wittelsheim*) serait fondée à demander une indemnisation de 81 k€ dans le protocole de retrait.
 - Cette analyse doit toutefois être mise en lien avec les conséquences du retrait sur l'équilibre financier du syndicat au regard du poids de ses charges fixes.

Patrimoine ventilé sur Dinan Agglomération			
	Répartition "de droit"	Répartition "physique"	
Actif net	1 477 280 €	16 461 €	A
Passif net (hors dette)	305 691 €	16 461 €	B
Dette	1 090 367 €	- €	C
Résultat réparti	-81 222 €	- €	D=B+C-A
	X	Y	

Indemnisation = Y-X
81 222 €



Synthèse

Synthèse des travaux et perspectives de négociation

- Les charges du syndicat comportent un volet « fixe » important (lié à l'amortissement du patrimoine et aux modalités de facturation appliquées par les entreprises). À l'inverse, les composantes de la tarification appliquée par le syndicat sont essentiellement fixes. Le retrait de Dinan Agglomération pourrait dès lors entraîner une réduction de l'autofinancement du syndicat de l'ordre de -0,7 M€ (et donc générer un déficit d'exploitation à très court terme).
- Dans le même temps, la répartition du patrimoine serait légèrement défavorable à Dinan Agglomération, qui serait fondée à demander une indemnisation, bien que non significative.
- À ce titre, plusieurs possibilités de négociation s'offrent sur ces deux volets :

Volet financier

Retrait de Dinan agglomération sans contrepartie financière, et nécessité pour Kerval :

- D'augmenter ses tarifs
- Et/ou de rechercher de nouveaux clients

Retrait de Dinan agglomération avec versement d'une soulte au titre des charges fixes qui ne seront plus couvertes par Kerval

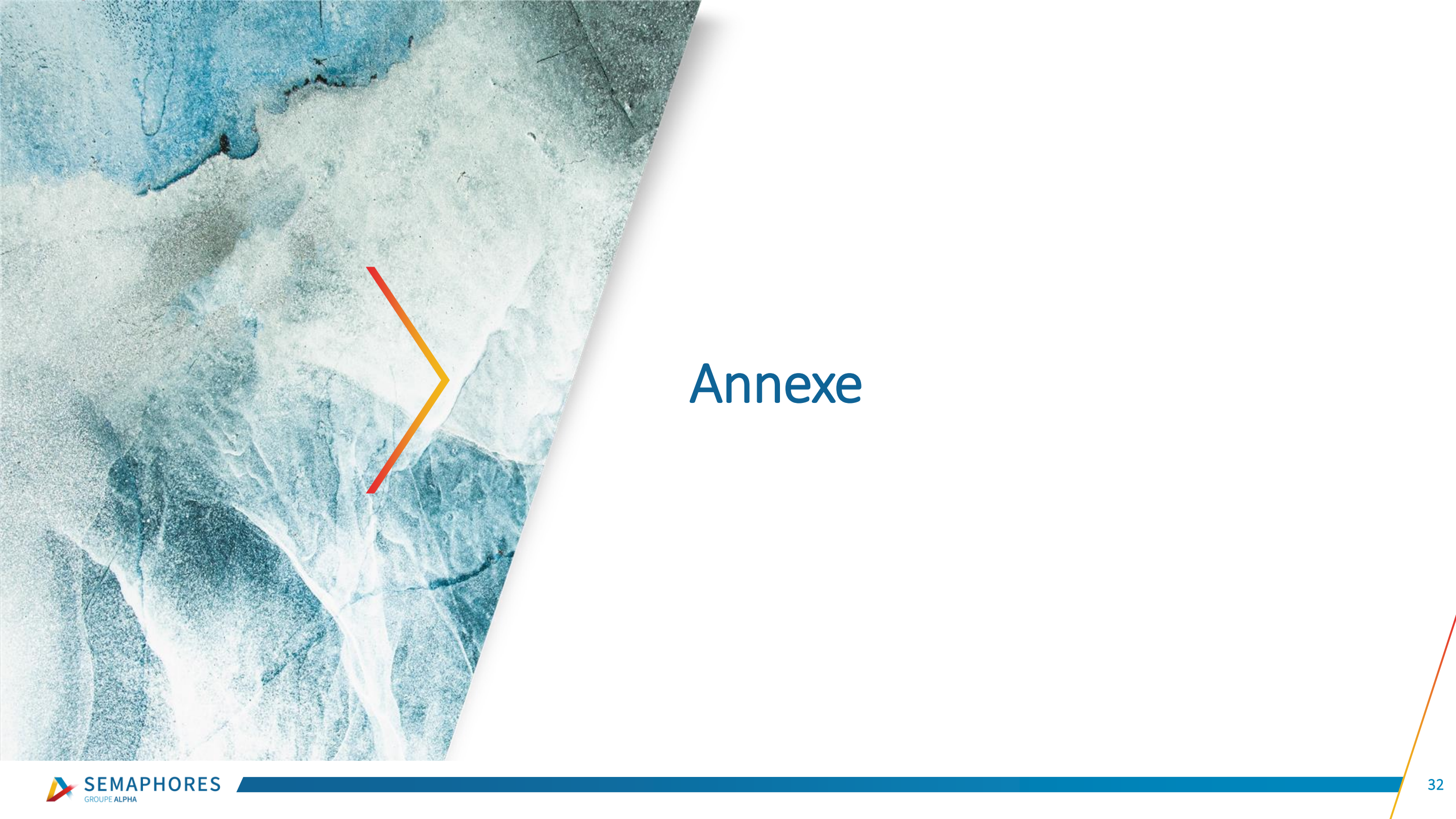
Mobilisation de la convention existante avec le SMPRB pour que les tonnages en provenance de Matignon demeurent traités par le syndicat (et facturés en conséquence)

Volet patrimonial

Indemnisation de Dinan Agglomération au regard de la faiblesse du patrimoine récupéré (mais néanmoins sans dette associée)

Accord sur une absence d'indemnisation des parties pour tenir compte :

1. du caractère non significatif du montant en jeu
2. de la situation financière de Kerval post retrait



Annexe

Les tonnages issus du secteur de Matignon en 2022

OMR			
Usine	TRANSPORT	Matignon	KERVAL
UVE PLANGUENOUAL	BOM	3 520	43 286

8,1%

COLLECTE SELECTIVE			
Usine	FLUX	Matignon	KERVAL
GENERIS	Emballage Vrac	411	411
	JRM	228	228
	Refus généré	142	7 716

100,0%

100,0%

1,8%

BAS DE QUAI			
Usine/Prestataire	Flux	Matignon	KERVAL
Ti Valo	Encombrants	882	26 164
	Bois B	190	8 268
	Déchets Verts	3 810	NC
De Richebourg/Guyot	Métaux	260	NC
GENERIS	Carton	292	2 908
	Gravats	2 500	
	Plâtre	150	
	brique	-	

3,4%

2,3%

10,0%



V O U S O U V R I R D E N O U V E A U X H O R I Z O N S

Sémaphores Expertise SA

SA au capital de 1 784 415 €

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Pays de la Loire

Bureau :

9 rue Eugène Orioux • BP 10139 • 44403 Rezé cedex

Tél. 02 40 35 35 17

Siège social :

20/24 rue Martin Bernard

75013 Paris • Tél. 01 53 62 70 00

388 269 045 RCS Paris

Numéro d'identification intracommunautaire : FR 10 388 269 045

www.semaphores.fr